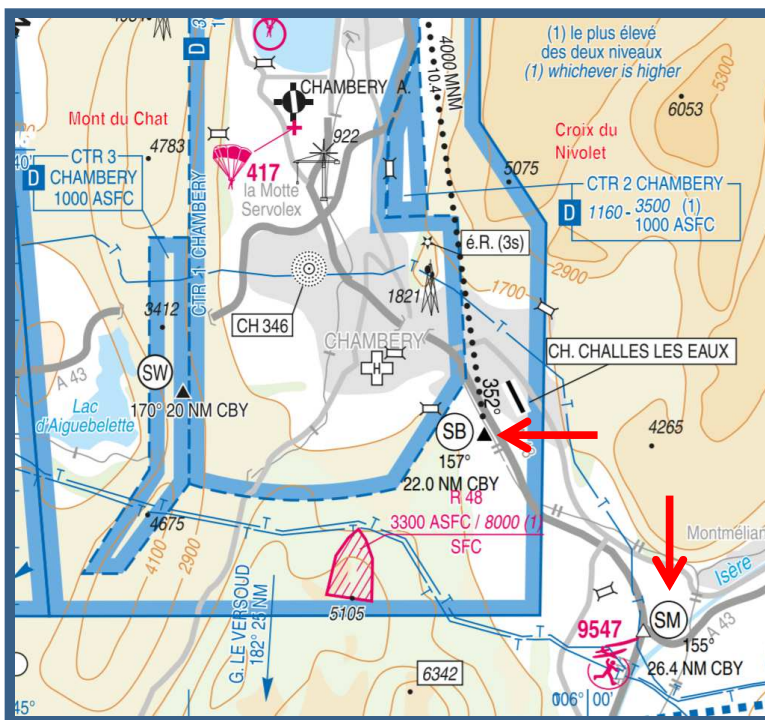


Quoi de neuf dans les espaces aériens de Chambéry ?



Date d'entrée en vigueur :

28 mars 2019

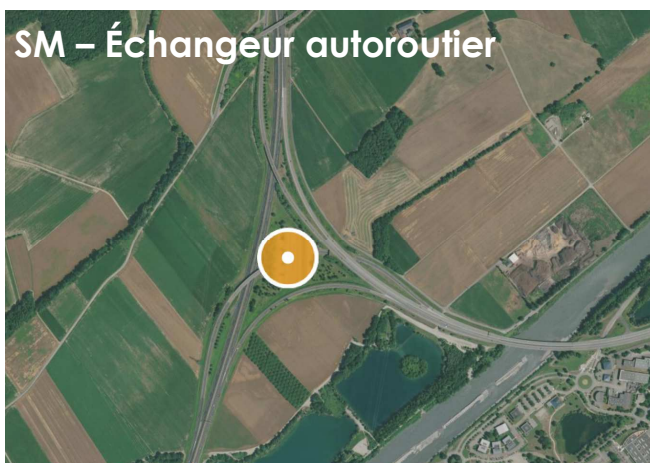
« Transit SB – SM : dans la mesure du possible, rester à l'Ouest de l'autoroute, présence du circuit d'aérodrome et du trafic au départ et à destination de Challes Les Eaux à l'est. »

SB – Ouest de la zone de l'Albanne



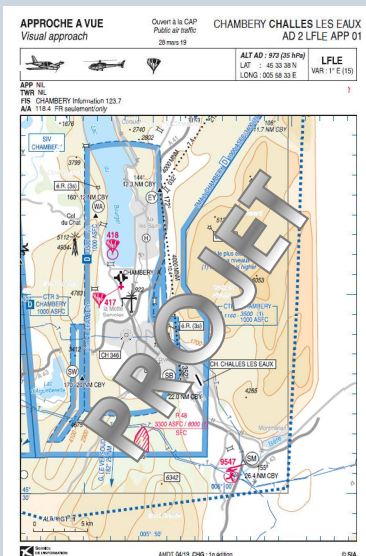
Le point SE n'existe plus, il est remplacé par **SB** pour l'écartier du terrain de Challes-les-eaux.

SM – Échangeur autoroutier



Le point **SM** (point de report facultatif) a été créé à l'échangeur A41/A43 en limite de SIV.





Une carte d'Approche à Vue pour Chambéry Challes les Eaux est créée

LFLE – Procédures et consignes particulières

Tour de piste : rester à l'**EST** de l'autoroute

Décollage piste 32 : après le décollage, tourner à gauche pour rejoindre la vent arrière puis prendre une route vers le sud pour rester à l'est de l'autoroute.

Puis en cas de transit vers les espaces de Chambéry LFLB : contacter Chambéry INFO (123,7) **avant SB** pour obtenir une clairance de Chambéry INFO avant toute pénétration dans ces espaces (se mettre en attente avant d'entrer dans les espaces de classe D sinon).

Couverture Radar et Radio dans le SIV

La couverture **radar** n'est pas garantie dans le SIV sous 6000ft AMSL, dans la TMA 1 (secteur SB) sous 4000ft AMSL ni dans le sud-est de la CTR.

Lorsque Chambéry INFO assigne un code transpondeur à un trafic VFR, cela ne signifie pas nécessairement que le trafic VFR sera visualisé sur l'écran radar, il doit se trouver dans la zone de couverture radar.

Couverture **radio** : le premier contact radio pour un vol à destination de LFLB ou en transit dans les espaces de LFLB se fait avec Chambéry INFO sur 123,7, quelle que soit l'altitude de vol.

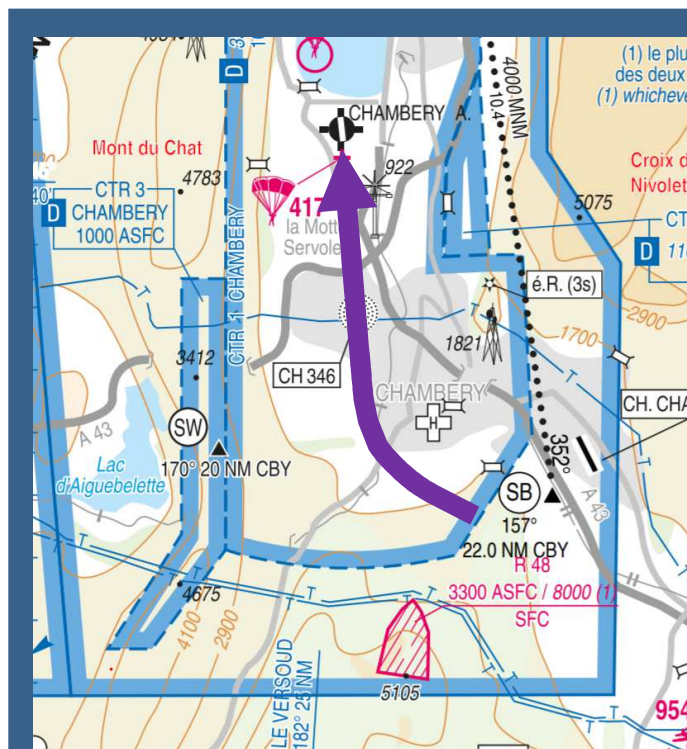
LFLB – Procédures et consignes particulières

Arrivée via SB :

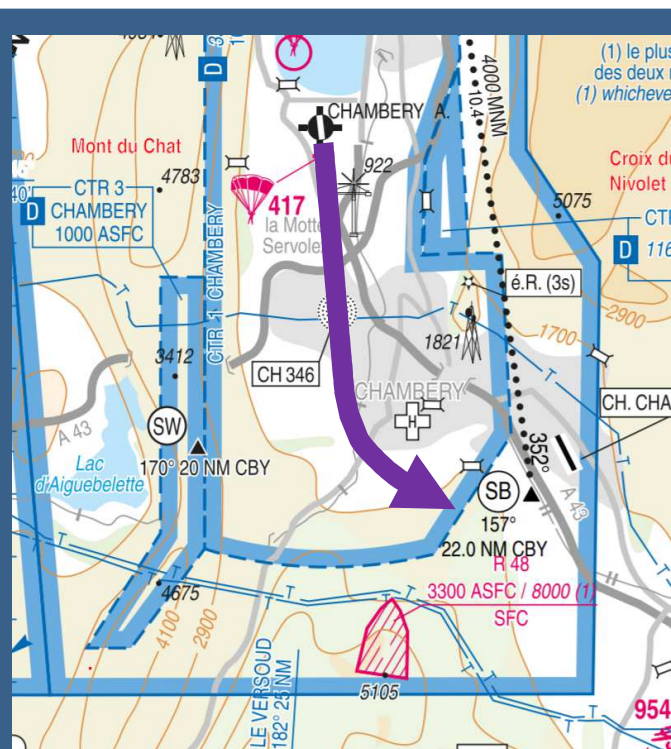
Altitude recommandée **3000ft AMSL** à SB.
En cas d'attente rester côté ouest de l'autoroute (cause proximité LFLE).

Départ vers SB :

Altitude recommandée **3500ft AMSL MNM** à SB.



En cas d'**arrivée piste 36** :
sauf instruction contraire, rejoindre la longue finale en **contournant** la ville de Chambéry par le sud.



En cas de **départ piste 18** :
sauf instruction contraire, monter dans l'axe de piste puis **contourner** la ville de Chambéry par le sud.